

LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00

Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00

Reclames 0 fr. 50

Faits divers 1 fr. 00

LE COURRIER.

Notre Délégué, M. L. Légasse, à qui nous souhaitons la bienvenue est arrivé par le courrier en bonne santé, plein de courage et de confiance dans l'avenir de notre Colonie. Sa présence à St-Pierre nous réconforte, comme le disent nos braves pêcheurs.

Le vapeur postal "St-Pierre-Miquelon", parti de sa cale de North-Sydney, mercredi soir vers 8 h. 1/2 était amarré au quai principal de notre port, le lendemain vers 2 heures, débarquant ainsi ses passagers 17 h. 1/2 après leur embarquement.

Malgré le brouillard qui lui a fait perdre 1 h. 1/2 de route, tant la nuit que le jour, le vapeur a fait une moyenne de plus de dix noeuds et a atteint plus de onze noeuds et demi, en temps clair.

La pêche cotière aux îles St-Pierre et Miquelon.

Notre armement local, si gravement compromis ces dernières années, est-il appelé à disparaître complètement ou bien reprendra-t-il un nouvel essor? Cela dépend, en grande partie, de la solution que le Gouvernement donnera aux divers projets de réformes qui lui ont été soumis par notre Délégué M. L. Légasse.

A côté de l'armement local qui, jusqu'à ces derniers temps a été la principale source de la prospérité de notre

Colonie, il est une autre branche de notre industrie morutière également intéressante, et qui, mieux organisée, pourrait encore procurer, à ceux qui l'exploitent, une aisance relativement facile et devenir, par suite, une nouvelle source de prospérité pour le pays: nous vous parler de la *petite pêche cotière* communément désignée ici, sous le nom de *pêche locale*.

On sait qu'actuellement cette pêche n'occupe pas moins de 700 hommes qui la pratiquent au moyen d'embarcations dénommées *doris* ou *warys* à peu près semblables à celles dont on se sert à bord des navires métropolitains. C'est ainsi qu'en 1907 il a été armé pour cette pêche 348 warys ou doris.

La production annuelle de la pêche locale peut être évaluée à environ 25 à 30,000 qx. Les morues ainsi pêchées, sont généralement préparées *au sec* et se vendent de 20 à 25 francs le quintal de 50 kilos. Ce n'est que dans les années de pénurie, comme celles que nous avons traversées de 1903 à 1906, que ces morues se vendent *au vert*, et même, pendant ces années de disette, le prix obtenu par la morue au vert s'est élevé jusqu'à 20 francs le quintal.

Le métier est donc, par lui-même, assez lucratif et il n'est pas douteux, qu'un petit pêcheur *caillant* et *ordonne* puisse, pour peu qu'il travaille encore à terre pendant les longs mois d'hiver en retirer de quoi se nourrir confortablement, lui et sa famille, et même amasser, en quelques années, un assez joli pécule.

Toutefois, la *pêche cotière*, telle qu'el-

le a été pratiquée depuis ses débuts jusqu'à nos jours, offre, en plus d'un travail assez pénible, de nombreuses difficultés.

Tout d'abord, il faut un temps relativement beau pour se rendre sur les lieux de pêche, parfois assez éloignés.

La morue ne se tient pas toujours, en effet, à proximité des côtes, et le plus souvent il ne faut pas moins de deux ou trois heures au pêcheur, pour se rendre, *à force de rames*, sur les lieux de pêche où elle se trouve. Si l'on calcule qu'il en faut autant pour revenir, il est facile de se rendre compte que, sur les douze heures environ qu'il emploiera, depuis son départ jusqu'à son retour, l'usage de la rame lui fait perdre une grande partie de son temps.

Les doris sont bien pourvus d'une voile mais le pêcheur ne s'en sert que très rarement et encore, s'il voit que le vent lui sera favorable pour effectuer son retour. Aussi est-il exposé à perdre de nombreuses et fructueuses marées quand le vent lui est contraire et qu'il ne peut utiliser sa voile.

De plus, en été, à l'époque des chaleurs relativement élevées dans ces parages, quand les pêcheurs sont obligés d'aller au large, il arrive fréquemment que, par suite de la longueur du trajet, le poisson s'échauffe et devient de ce fait poisson de rebut.

On pourrait encore signaler de nombreux inconvenients de ce mode de pêche ainsi pratiqué, comme, par exemple, la *fatigue* forcée qu'il procure aux petits pêcheurs, cause principale du peu



de soin apporté parfois à la préparation du poisson.

Pour remédier à tous ces inconvenients une transformation s'impose; car il est évident que ce dur labeur peut être, sans trop de frais, transformé en un travail moins périlleux qui aurait encore pour résultat appréciable d'augmenter considérablement la production de la pêche.

Il suffirait seulement de se servir pour la petite pêche, de ces nouveaux bateaux à moteurs déjà employés en Europe, avec de si bons résultats pour le service de la pêche et du cabotage, dans des conditions de navigation et de travail particulièrement dures.

Ce bateau dont le succès et l'usage pratique vont tous les jours croissant, vient d'être adopté à l'unanimité par la commission de l'amirauté Anglaise, après de sérieuses et concluantes expériences.

Ce nouveau type de bateau de pêche est mûri d'un moteur DAN, ce qui en fait, grâce aux qualités de résistance, de régularité, de simplicité du moteur, sa généralisation parmi presque toutes les flotilles de pêche côtière.

Il serait trop long de mentionner tous les avantages que l'Industrie de la pêche côtière aux îles St-Pierre et Miquelon, pourrait retirer de l'emploi d'une embarcation munie d'un moteur DAN d'une puissance de quatre chevaux seulement: signalons en cependant quelques-uns:

Le pêcheur pourra aller en pêche bien plus souvent, sans craindre l'influence des vents.

Il pourra, si la morue se trouve sur des fonds éloignés, se rendre rapidement sur les lieux de pêche et effectuer de même son retour. L'emploi d'une boëtte plus fraîche lui permettra de pêcher beaucoup plus de poissons.

Il n'aura pas à craindre, pouvant effectuer son retour très vite, de voir son poisson se détériorer sous l'action de la chaleur.

Il aura la facilité d'aller, à trois milles au large, tendre des lignes de fond, comme cela est pratiqué sur le banc de Terre-Neuve.

En raison du temps gagné et des avantages énoncés, on peut estimer que la production ordinaire sera doublée sinon triplée.

Enfin, pour clore cette série d'exemples dont les résultats sont, pour ainsi dire, mathématiques, ajoutons que la fatigue de ce dur métier sera en grande partie supprimée; ce qui permettra au pêcheur tout d'abord, d'apporter un soin plus grand à la préparation de sa morue qui en obtiendra une sensible plus valeur,

et ensuite de se livrer, plus facilement à la pêche de la boëtte parfois si lucrative.

Bien que brièvement, il nous semble avoir suffisamment démontré quelques-uns des précieux avantages offerts par ces robustes embarcations à moteur, que nous devons au progrès réalisé aujourd'hui dans cette Industrie, et nous n'hésitons pas à croire, que l'usage de ces embarcations dont l'application s'impose ne soit dans un avenir très prochain la source d'une extension considérable et d'une transformation complète de l'Industrie de la pêche côtière aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

Les ignominies de nos adversaires

La haine, la jalousie, l'hypocrisie font partout des ravages. On essaie toujours de salir les honnêtes gens.

Nos adversaires ne pouvant atteindre M. Louis Légasse qui dans l'intérêt de ce Pays, les a démasqués et réduits à peu de chose, s'en prennent à Mgr. Légasse, son frère, qui ruine sa santé pour le bien de son peuple et pour la défense des droits de l'Eglise catholique.

Certains catholiques, qui avaient le devoir de l'aider dans ses démarches si pénibles et si difficiles, l'ont combattu d'une façon ignoble, tout en se tenant dans l'ombre.

Mais ils sont démasqués, nous les connaissons, nous les connaissons du reste depuis longtemps, et nous avons voulu mettre en garde Mgr. Legasse et son clergé contre ces misérables sur le compte desquels nous avons un dossier formidable et que nous ne voulons pas déballer, pour le moment du moins, pour des raisons d'ordre supérieur.

La presse parisienne et métropolitaine indignée a réprobé l'article odieux qui a paru dans "l'Autorité", le 11 avril dernier, sous la signature de J. D.. Nous connaissons les personnes qui ont inspiré cet article.

Nous nous bornerons aujourd'hui, à mettre sous les yeux de nos lecteurs, la réponse pleine de dignité que Mgr. Légasse s'est cru obligé d'adresser à ce sujet aux Directeurs de "l'Autorité".

Bayonne, le 30 avril 1908.

Le Préfet Apostolique des îles Saint-Pierre et Miquelon à MM. les Directeurs de "l'Autorité".

Paris.

Messieurs,

C'est de mon pays natal, où, sur l'invitation de bons et charitables confrères, je suis venu plaider, malgré le triste état de

ma santé, la cause de mes chers marins, que je réponds à l'article que vous avez publié contre moi dans votre numéro du 11 avril sous la signature J. D.

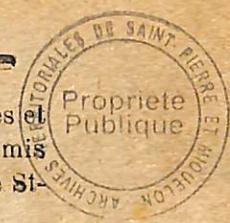
Les intérêts sacrés dont j'ai la garde, le souci de mon honneur et de la dignité dont je suis revêtu auraient demandé une réponse plus prompte. J'espère que ceux qui ont lu l'article en question et qui, peut-être, en auront été troublés, comprendront, en lisant ma réponse, que si j'ai gardé le silence jusqu'à ce jour, ce n'est pas parce que j'étais embarrassé pour me défendre, mais parce que je voulais répondre à ces attaques de manière qu'aucun honnête homme n'eût désormais l'idée de les renouveler.

L'auteur de l'article écrit: *Ce protonotaire qui porte la croix pastorale et l'anneau du pêcheur n'a pas passé 18 mois à St-Pierre et Miquelon depuis 1900.*

Je suis protonotaire, comme l'auteur le dit avec une certaine ironie, mais je suis avant tout Préfet apostolique de St-Pierre et Miquelon, chargé par le St-Père du Gouvernement Spirituel de ces îles. C'est au Saint-Siège que j'ai à rendre compte de mon administration, de mes absences et de ma résidence; vous verrez bientôt comment le St-Siège a jugé sur tout cela. J'ai la conscience de n'avoir rien négligé pour remplir les hautes obligations de ma charge, et j'ai eu la consolation d'être en tout approuvé par mes supérieurs hiérarchiques. En attendant, je porte les insignes que j'ai le droit et le devoir de porter.

L'auteur avance que depuis 1900 je n'ai pas passé 18 mois à St-Pierre et Miquelon. Le total du temps que j'y ai passé est trois fois plus grand.

J'avoue, du reste, que j'ai fait de longues absences, plus longues que je n'aurai voulues, mais c'est l'intérêt des âmes qui m'étaient confiées qui me les a imposées, et il est vraiment trop cruel de m'en faire un crime. Si mon église n'avait pas été complètement brûlée, si j'avais pu trouver à St-Pierre avec le concours du Gouvernement ou les ressources locales un moyen de la réédifier, si les écoles n'étaient pas retombées à charge, si les Frères n'avaient pas été pulsés, les Sœurs réduites à la misère, n'y avait pas eu à rebâtir la demeure Préfet Apostolique et de son clergé de St-Pierre, incendiée en même temps que l'église, s'il n'y avait pas eu à pourvoir à l'ameublement supprimé d'une partie de collaborateurs, s'il n'y avait pas eu à entretenir d'autres œuvres paroissiales d'essentielle importance, peut-on croire que j'aurais par plaisir couru les routes de France



pour demander des aumônes dont je n'aurais pas pu justifier la nécessité?

J'occupe, dit l'auteur de l'article, *mon existence fastueuse*—fastueuse vraiment? — à quêter, quêter toujours. C'est pour cela, sans doute, qu'il qualifie aussi cette existence de *tapageuse*. L'existence *tapageuse* d'un malheureux quêteur! Plût au ciel que sans tapage, sans bruit, il y eut un moyen d'intéresser les âmes chrétiennes à nos infortunes! Hélas! Jusqu'à ce jour, les malheureux n'ont découvert qu'un seul moyen d'attirer l'attention sur leur malheur, c'est de le crier, de le faire connaître à ceux qui l'ignorent. Pour cela, j'ai prêché dans les églises, j'ai fait appel aux journaux; aurait-il mieux valu, négligeant ces deux moyens, aller de porte en porte?

Oui, je quête, je quête, grâce à Dieu, ce sera bientôt fini! mais ce n'est pas *par profession*, c'est par besoin. Je quête pour de pauvres catholiques, de pauvres français, nos frères, dignes de toute commisération, et qui, isolés, abandonnés au bout du monde, disparaîtraient dans une ruine complète si l'on ne venait à leur aide.

L'auteur ajoute que *je quête au grand scandale de mes paroissiens qui sont initiés à mes œuvres et aux moyens de les alimenter, pour la reconstruction, en ciment armé d'une église incendiée que la population veut en bois.*

Mes paroissiens m'ont témoigné hautement leur reconnaissance pour ce que j'ai fait pour eux, pour les secours que je leur ai procurés. Ils ont été bien heureux d'avoir une église en ciment armé capable de dénier l'incendie, au lieu d'une église en bois. Ce projet d'une église en bois fut un prétexte d'opposition contre moi inventé par quelques sectaires de là-bas, qui au fond ne voulaient aucune église du tout, ni en bois, ni en ciment armé.

J'ai laissé expulser les Frères, continue l'auteur. Oui, comme tous les catholiques, tout le clergé, tout l'épiscopat ont laissé expulser les Frères des écoles de France. Les mémoires, les lettres, que j'ai adressés aux Gouverneurs, aux Ministres des Colonies, toutes les démarches pressantes que j'ai faites auprès de personnalités politiques influentes n'ont pu empêcher ce grand malheur. Je proteste que tout ce que j'ai pu faire pour conserver les Frères, je l'ai fait. Parce qu'ils sont partis, dois-je renoncer à me procurer des écoles chrétiennes? Elles sont plus nécessaires là-bas qu'en France, parce que les dangers y sont plus grands et que les moyens d'y faire face y sont moins bons. Je veux garder cette chère population chrétienne et française, et c'est pour cela

que, quoi qu'il m'en coûte, je quête.

Il quête pour les marins bretons, pour des œuvres coloniales dont il n'a nulle charge, pour son journal démocratique et social, "La Vigie", etc., etc ...

Je quête, pour toutes les misères qui m'intéressent là-bas, pour les marins bretons et autres qui sont dignes, ce me semble, qu'on les assiste dans leur détresse.

Et maintenant quelles sont ces œuvres coloniales dont je m'occupe quoique je n'en aie pas la charge. Je ne les connais pas. En dehors de ce qui est de mon ministère, je défie qu'on me montre une œuvre n'ayant aucun rapport avec le bien des âmes et dont je m'occupe. J'ai bien assez de ma tâche.

Et ce journal "La Vigie", démocratique et social, sait-on ce qu'il est? C'est un journal de la Colonie qui soutient les intérêts vitaux du pays, le seul journal sur lequel, au besoin, le clergé et les catholiques puissent compter. Un député socialiste, du haut de la tribune, l'a appelé: La Croix de St-Pierre et Miquelon. Mais tel qu'il est, je ne suis ni de son comité de rédaction, ni de son conseil d'administration. Il me sert et je n'ai sur lui aucun droit de propriété. Je ne suis responsable ni de ses opinions, ni de sa méthode. Je n'en suis ni le commanditaire, ni l'obligataire, et pas un sou des aumônes que j'ai recueillies ne va à sa caisse.

L'auteur de l'article continue en ces termes: *Il (Mg. Légasse) ne craint pas de se recommander de la bienveillance du nouvel archevêque de Paris qui lui a interdit formellement ses trop fructueuses tournées dans son diocèse pour recommencer ses opérations en province.*

Ce serait de ma part une audace sans nom, si je me recommandais de la bienveillance de Mgr. l'Archevêque sans que sa Grandeur me l'eût assurée, et si je quêtais dans son diocèse malgré sa défense, m'exposant ainsi au plus humiliant et au plus désastreux des désaveux.

Mais il n'en est pas ainsi.

Dans une lettre du 28 mars dernier, il m'assure de sa bienveillance.

Voici une autre lettre, écrite en son nom, par M. Odelin, son vicaire général, le 16 avril, après l'article de M. J. D. qui parut le 11 de ce même mois.

Archevêché de Paris.

Paris, le 16 avril 1908.

Monseigneur,

En réponse à vot're lettre du 12 avril, Mg. l'Archevêque me charge de vous redire:

Que votre parfaite honorabilité n'a jamais été pour lui l'objet d'aucun doute;

Qu'il vous autorise à faire les quêtes et sermons qui vous avaient été déjà promis par MM. les Curés pour vos œuvres de St-Pierre et Miquelon;

Qu'il vous a demandé de ne pas en préparer de nouveaux, à cause des charges que la Séparation fait peser sur les œuvres du diocèse.

Sa Grandeur vous autorise à faire de cette lettre l'usage que vous croirez utile.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de mes sentiments respectueux.

H. ODELIN.

Directeur des œuvres Diocésaines.

Si je recommence donc en province ce qu'on appelle mes *opérations*, c'est pour répondre à la bonne volonté de généreux catholiques, de bons français, qui s'intéressent à nos pauvres Colonies, de prêtres charitables, de saints et vaillants évêques qui ne me refusent pas leur concours dans la rude campagne que j'ai entreprise pour mener à bonne fin mon œuvre patriotique et religieuse.

A Paris, je prêcherai le 3 mai à l'église St-Roch, le 10 mai à l'église de St-Vincent de Paul, le 17 mai à St-Sulpice, etc... C'est vous dire que si je quitte quelquefois la capitale pour la province, ce n'est pas parce que Mgr. l'Archevêque m'en a expulsé.

Les quêteurs doivent s'attendre à bien des amertumes, les accusations ne leur sont pas ménagées, mais comment répondre à cette insinuation?....

Le dossier de M. l'abbé Légasse, de ses frères, cousins et parents, qui vient de nous être communiqué, nous oblige à mettre les catholiques en éveil. Loin de répondre à ses appels d'argent, ils doivent, par tous les moyens, mettre fin à cette industrie par trop teméraire, par trop prolongée, qui n'a rien à voir avec l'apostolat et la charité.

C'est une menace; je me contente d'affirmer que je n'en redoute absolument rien, ni pour moi, ni pour les miens.

J'ajoute pour tous ceux qui ont bien voulu répondre à mes appels à leur charité, que loin de recevoir de qui que ce soit "*le sage conseil d'envoyer ma démission*", j'ai reçu du plus haut lieu, de l'autorité la plus haute qui soit au monde, un témoignage de confiance propre à confondre mes accusateurs, s'ils sont catholiques!

A la suite des attaques dont j'ai été l'objet, Sa Sainteté le Pape Pie X m'a envoyé, le 21 avril, le bref suivant qui rend superflu tout ce que je pourrais dire encore pour me défendre:



Propriété Publique à notre cher fils Christophe Légasse,
Préfet Apostolique des Iles St-Pierre
et Miquelon.

PIX, Pape.

Très cher fils, salut et
bénédiction Apostolique

Vous félicitez vivement de votre zèle et concevoir tout à la fois de nouvelles espérances pour le bon succès de vos efforts, tel a été le premier mouvement de notre cœur, dès que nous avons appris que vous étiez arrivé à donner une nouvelle église aux fidèles de St-Pierre et que vous travailliez actuellement à préparer aux enfants de cette église des écoles catholiques. — De quelle importance et de quelle utilité est l'œuvre des écoles catholiques, n'est personne qui ne le voie clairement, surtout en ces temps où les attaques si dangereuses auxquelles la foi est en butte lui sont infligées principalement dans les écoles. C'est pourquoi, nous trouvons fort à propos de vous décerner des éloges pour votre excellente entreprise, et comme c'est une œuvre qui doit rejouir tous les gens de bien et vous donner des titres nouveaux à la renaissance de l'église et de la Patrie, nous avons pleine confiance que vous éprouverez, à des signes éclatants, la satisfaction générale dont votre œuvre sera l'objet, et le surcroît de mérites qui en résultera pour vous-même. — Comme présage des dons célestes et comme témoignage de notre approbation, nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur notre Bénédition Apostolique pour vous et pour chacun de ceux qui favoriseront votre entreprise.

Donné près St-Pierre, le 21 avril de l'an 1908, de notre Pontificat le cinquième.

PIE X. P. P.

En outre, le St-Père a envoyé une bénédiction et des encouragements *autographes* aux Comités établis à Paris et à Bordeaux, en 1904, sous les auspices et la Présidence d'honneur de L. L. E. E. les cardinaux Richard et Lecot «pour la reconstruction de l'église et les Ouvres de St-Pierre».

Conformément au droit de réponse que votre attaque m'a donné, je vous demande, Messieurs, de reproduire ma lettre dans le plus prochain numéro de votre journal à la place, dans le même caractère, et avec le même en-tête, que vous m'avez consacrés déjà.

Je suis à votre disposition pour payer l'excédent de lignes auquel je n'aurais pas droit.

Daignez agréer, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

Sigé: Ch. LÉGASSE.
39, Rue de Cligny, Paris.

Dès que les catholiques de St-Pierre ont eu connaissance de l'article de «l'Autorité», ils se sont empressés de faire la protestation que voici:

**ADRESSE DE PROTESTATION ET DE
DEVOUEMENT EN FAVEUR DE
MGR. LE PREFET APOSTOLIQUE**
(expédié de St-Pierre le 10 mai 1908.)

Nous soussignés:
Membres du Clergé de St-Pierre Miquelon.

Membres du Conseil de Fabrique de St-Pierre.
Catholiques de St-Pierre.

Déclarons être profondément reconnaissants à Mgr. Légasse des efforts par lui accomplis pour obtenir les secours nécessaires à:

- 1^e L'achèvement complet de l'église,
- 2^e La reconstruction d'un presbytère,
- 3^e La création d'écoles libres de garçons,
- 4^e L'entretien des écoles de filles et des autres œuvres déjà existantes dans la Colonie,
- 5^e L'entretien des prêtres dont les traitements sont supprimés.

Toutes choses qui sont extrêmement coûteuses, et nous seraient impossibles si nous étions réduits à nos seules ressources.

Protestons énergiquement contre les manœuvres tendant à entraver ou discrediter l'œuvre catholique et française de Mgr. Légasse.

Blâmons en particulier toutes les dé�arches faites dans ce sens auprès des évêques, des catholiques notables, des journaux.

Fletrissons les calomnies répandues soit contre l'œuvre, soit contre la personne de Mgr. Légasse, par le moyen de notes ou rapports ou emprunts faits à la presse anti-religieuse.

Renonçons à notre dévoué Préfet apostolique l'expression de notre reconnaissance et de notre attachement et le prions de continuer à prendre en mains la défense de nos intérêts religieux.

Suivent 1.583 signatures dont celles:

- 1^e Des Membres du Clergé de St-Pierre et Miquelon.
- 2^e Des Membres des Conseils de Fabrique de St-Pierre et Miquelon.
- 3^e Des Membres des Conseils municipaux de St-Pierre et de Miquelon et des Catholiques de St-Pierre.

* *

D'autre part nous lisons dans le "Temps"

«Au sujet des attaques dont M. Légasse, évêque de St-Pierre et Miquelon, a été l'objet, le cardinal Lecot publie dans l'Aquitaine la note suivante:

Des ennemis acharnés de la religion et du bien cherchent à contrecarrer l'œuvre du rétablissement du culte et des écoles chrétiennes entreprise à St-Pierre et Miquelon par Mgr. Légasse.

Nous supplions les amis généreux du catholicisme et de la France de ne tenir aucun compte de ces calomnies. Mgr. Légasse est le désintéressement en personne. Il ruine sa santé en démarches pour l'achèvement de son église et pour ses écoles; jamais apôtre n'a mieux mérité d'être aidé.

+ VICTOR-LUCIEN, cardinal LECOT
archevêque de Bordeaux.

* *

Enfin, nous relevons, dans le «Patriote des Basses Pyrénées», l'article suivant:

**Pour ces frères de Terre-Neuve.
Mgr. Légasse à Pau.**

Comme nous l'avions annoncé, Mgr. Légasse, Préfet apostolique de St-Pierre et Miquelon, a parlé hier, dimanche, dans nos églises de Pau, en faveur des "Terreneuvas".

Ils ne pouvaient avoir un meilleur avocat, surtout dans notre diocèse où Mgr. Legasse est si connu. Elève de Larressore et du

Grand Séminaire, vicaire de la cathédrale de Bayonne, le futur Préfet apostolique, se fit toujours remarquer par sa piété et son zèle. Pas un de ses condisciples, pas un des prêtres qui l'ont connu qui n'ait pour lui une profonde estime.

Mgr. Légasse a été hier particulièrement émouvant. Parlant des circonstances de sa vocation à Terre-Neuve, il a rappelé que son père avait trouvé la mort dans ces régions glaciales, laissant après lui une jeune veuve chargée de neuf enfants. De ce jour les Terreneuvas furent pour lui des frères et ce fut de tout cœur qu'il accepta plus tard de devenir leur pasteur et leur père.

Mgr. Légasse nous a dit leurs travaux, leurs souffrances, leur foi chrétienne. Il a fait appel à notre patriotisme: l'île de St-Pierre est l'escale de milliers de pêcheurs parmi lesquels se recrutent nos admirables marins. Profondément croyants les Terreneuvas, sur leur rocher couvert de brumes, n'ont d'autre réconfort que la religion, d'autres joies que celles qu'ils trouvent à l'église. Cette église détruite de fond en comble par un terrible incendie, a été reconstruite à grands frais. Il faut maintenant la meubler. Il faut aussi des écoles chrétiennes. Pour les leur procurer Mgr. Legasse n'a pas hésité à se faire quêteur et à donner ce qu'une santé débile lui laisse encore de forces.

Dans cet effort il est encouragé, nos lecteurs le savent, par le Pape lui-même. Nous avons publié le bref si élogieux qu'il vient d'envoyer à notre éminent compatriote. Ce document, dit avec raison Mgr. Légasse, le venge amplement des attaques calomnieuses dont son œuvre et sa personne ont été l'objet — attaques inqualifiables dont nous n'avons pas voulu parler et que leurs auteurs, si leur bonne foi a été surprise, se seraient honorés en rectifiant. — Mgr. Légasse cite quelques passages où le Souverain Pontife lui «décerne des éloges» pour son «excellente entreprise», loue «une œuvre qui doit rejouir tous les gens de bien» et qui donne à Mgr. Légasse «de nouveaux titres à la reconnaissance de l'Eglise et de la Patrie».

C'est plus qu'il n'en faut à des catholiques. Les auditeurs de Mgr. Légasse le lui ont prouvé, par la générosité avec laquelle ils ont ensuite répondu à son appel.

A VENDRE

One voiture d'enfant

S'adresser au bureau du Journal.

Imp. LA VIGIE — Le Gérant: W. Lefèvre.